

COVID - Mesures de soutien 2021 pour le secteur culturel Critères et jurys

4. Achats d'œuvres

Critères

- Lien avéré de l'artiste vivant avec la Ville de Neuchâtel
- Galerie sise sur le territoire de la Ville de Neuchâtel
- Professionnalisme
- Intérêt de l'œuvre par rapport à la collection du Conseil communal
- Prix de l'œuvre (10'000 CHF maximum)
- Nombre d'achat par artiste (maximum 1)
- Simplicité des conditions de conservation et d'exposition de l'œuvre

Jury : Marie de Camaret, Frédéric Fischer, Gaëlle Métrailler, Antonia Nessi et Nicolas Raufaste